

C - FIREARM INFORMATION (cont'd) - INFORMATION RELATIVE AUX ARMES À FEU (suite)

15. PROHIBITED FIREARMS (other than prohibited handguns) - ARMES À FEU PROHIBÉES (autre que les armes de poing prohibées)

i)	Registration number Numéro du certificat d'enregistrement	▶		Effective date of transfer Date de la cession	▶	Y - A	M	D - J
i)	Registration number Numéro du certificat d'enregistrement	▶		Effective date of transfer Date de la cession	▶	Y - A	M	D - J

ADDRESS WHERE FIREARM(S) WILL BE KEPT - LIEU D'ENTREPOSAGE

16. For individuals only. Print the address where the restricted and prohibited firearms will be kept. If all firearms are not to be kept at the same location, attach a separate page specifying the location at which each firearm will be kept.		Pour particuliers seulement. Inscrivez l'adresse de l'endroit où seront gardées les armes à feu à autorisation restreinte et les armes à feu prohibées. Si toutes les armes à feu ne sont pas gardées au même endroit, précisez sur une feuille distincte l'endroit où sera gardée chaque arme à feu.	
a) Name of resident or business at location where the firearm will be kept Nom de l'occupant ou de l'entreprise où l'arme à feu sera gardée		b) Firearms Licence number of resident Numéro du permis d'armes à feu de l'occupant	
c) Street / Land location - Rue / Emplacement de la propriété		d) Apt. / Unit - App. / Unité	
e) City - Ville	f) Province	g) Postal code - Code postal	

D - FEES (for individuals only) - DROITS (pour particuliers seulement)

17. Fee enclosed - Droits ci-joints \$	18. Indicate method of payment. Do not send cash. (Make cheques or money order payable to Receiver General for Canada.) Indiquez le mode de paiement. N'envoyez pas d'argent liquide. (Les chèques et mandats sont payables au Receveur général du Canada.)				
	☐ a) Cheque Chèque	☐ b) Certified cheque Chèque visé	☐ c) Money order Mandat	☐ d) Visa	☐ e) MasterCard
If paying by credit card, complete this section. Remplissez cette section si vous payez avec une carte de crédit.	19. Credit card number - N° de carte de crédit.		20. Expiry date Date d'expiration	21. Signature of credit card holder Signature du titulaire de la carte de crédit	

E - DECLARATION OF CURRENT OWNER - DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE ACTUEL

I declare that the information provided on this form and any attachments is true and correct to the best of my knowledge.	Je déclare que les renseignements fournis sur le présent formulaire, ainsi que sur toute pièce jointe, sont, à ma connaissance, exacts et complets.
Current owner's signature - Signature du propriétaire actuel	Date (Y / A - M - D / J)
IT IS AN OFFENCE UNDER SECTION 106 OF THE <i>FIREARMS ACT</i> TO KNOWINGLY MAKE A FALSE STATEMENT, EITHER ORALLY OR IN WRITING, WHEN APPLYING FOR LICENCES, AUTHORIZATIONS OR REGISTRATION CERTIFICATES.	COMMET UNE INFRACTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 106 DE LA <i>LOI SUR LES ARMES À FEU</i> QUICONQUE FAIT SCIEMMENT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE, ORALEMENT OU PAR ÉCRIT, AFIN D'OBTENIR UN PERMIS, UNE AUTORISATION OU UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT.
Information in this application is obtained under the authority of the <i>Firearms Act</i> . The information will be used to determine eligibility under the Act and to administer and enforce the firearms legislation. In addition to the provisions outlined in the <i>Firearms Act</i> , individual rights regarding personal information are governed by the appropriate federal, provincial or territorial legislation governing access to information, freedom of information and/or privacy.	Les renseignements recueillis sur le présent formulaire sont exigés en vertu de la <i>Loi sur les armes à feu</i> . Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité aux termes de la Loi et pour administrer et appliquer la législation sur les armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis, outre les dispositions de la <i>Loi sur les armes à feu</i> prévues à cette fin, par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

F - DECLARATION OF NEW OWNER - DÉCLARATION DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

I declare that the information provided on this form and any attachments is true and correct to the best of my knowledge.	Je déclare que les renseignements fournis sur le présent formulaire, ainsi que sur toute pièce jointe sont, à ma connaissance, exacts et complets.
New owner's signature - Signature du nouveau propriétaire	Date (Y / A - M - D / J)
IT IS AN OFFENCE UNDER SECTION 106 OF THE <i>FIREARMS ACT</i> TO KNOWINGLY MAKE A FALSE STATEMENT, EITHER ORALLY OR IN WRITING, WHEN APPLYING FOR LICENCES, AUTHORIZATIONS OR REGISTRATION CERTIFICATES.	COMMET UNE INFRACTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 106 DE LA <i>LOI SUR LES ARMES À FEU</i> QUICONQUE FAIT SCIEMMENT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE, ORALEMENT OU PAR ÉCRIT, AFIN D'OBTENIR UN PERMIS, UNE AUTORISATION OU UN CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT.
Information in this application is obtained under the authority of the <i>Firearms Act</i> . The information will be used to determine eligibility under the Act and to administer and enforce the firearms legislation. In addition to the provisions outlined in the <i>Firearms Act</i> , individual rights regarding personal information are governed by the appropriate federal, provincial or territorial legislation governing access to information, freedom of information and/or privacy.	Les renseignements recueillis sur le présent formulaire sont exigés en vertu de la <i>Loi sur les armes à feu</i> . Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité aux termes de la Loi et pour administrer et appliquer la législation sur les armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis, outre les dispositions de la <i>Loi sur les armes à feu</i> prévues à cette fin, par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

INSTRUCTIONS

This form is for individuals and businesses that want to apply to transfer – that is, to sell, barter or give – restricted or prohibited firearms to another individual or business, and to register the firearms to the new owner. Both the current owner and the new owner are required to provide information on this application form.

Current owner: the person or business to whom the firearms now belong and who is transferring them to another person or business. Starting January 1, 2001, current owners who are individuals must have a Firearms Licence or Firearms Acquisition Certificate (FAC). If the current owner is a business, it must have a Business Firearms Licence.

New owner: the person or business receiving the firearms. If the new owner is an individual, he or she must have a valid Firearms Licence or Firearms Acquisition Certificate (FAC). If the new owner is a business, it must have a Business Firearms Licence. The new owner must have the right type of Firearms Licence for the firearms being transferred; if not, he or she must apply for the right one. For example, if the individual has a Firearms Licence for non-restricted firearms and is taking ownership of restricted firearms, he or she must apply for a Possession and Acquisition Licence for restricted firearms by submitting the form *Application for a Possession and Acquisition Licence under the Firearms Act*. If a firearm is being transferred between two individuals, the new owner should ask the previous owner to destroy the old Registration Certificate when the transfer is completed.

This form has room for two restricted firearms or prohibited handguns, and two prohibited firearms. If you are transferring more than this, make enough copies of the form for all of the firearms you are applying to transfer or complete additional forms.

Applying by phone: You can also apply to transfer firearms by telephone by calling 1-800-731-4000. If you apply by phone, have the following information with you when you call:

- the number of your Firearms Licence or Firearms Acquisition Certificate (FAC), if you have these documents
- a description of the firearm – that is, whether it is restricted or prohibited (see definitions at end of instructions) – and its Registration Certificate number
- the new owner's name and address
- the new owner's Firearms Licence or FAC number
- the number and expiry date of the credit card on which the fee will be paid.

Filling in the Form

Most of the instructions for filling in the form are on the form itself. The following information is designed provide details about certain parts of the form and to help you answer some of the questions that require additional explanation. You should read the instructions as you fill in your form. **For additional help, dial 1-800-731-4000.**

A - CURRENT OWNER INFORMATION

Part A is to be filled in by the current owner. If the firearm is currently registered to more than one owner, use the name of the principal owner on the form and list the other owners separately, including the same information for each person as requested on the form. In the case of multiple owners, all owners are required to sign the list, showing that they agree to the transfer.

Box 1 - If the current owner is a business, print the legal name of the business in Box 1. If the current owner is an individual, leave Box 1 blank.

Box 2 - If you are applying as an individual, print your Firearms Licence number or Firearms Acquisition Certificate (FAC) number in Box 2. If you do not have a Firearms Licence or FAC, print your date of birth.

Le présent formulaire est destiné aux particuliers et aux entreprises qui souhaitent céder (c'est-à-dire vendre, échanger ou donner) des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées à un autre particulier ou une autre entreprise et faire enregistrer les armes à feu en question au nom du nouveau propriétaire. Le propriétaire actuel et le nouveau propriétaire doivent tous deux fournir des renseignements sur la présente demande.

Propriétaire actuel : particulier ou entreprise à qui les armes à feu appartiennent et qui les cède à un autre particulier ou une autre entreprise. À compter du 1^{er} janvier 2001, les particuliers propriétaires actuels doivent détenir un permis d'armes à feu ou une autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF). Si le propriétaire actuel est une entreprise, celle-ci doit détenir un permis d'armes à feu pour entreprise.

Nouveau propriétaire : particulier ou entreprise qui acquiert les armes à feu. Si le nouveau propriétaire est un particulier, ce dernier doit détenir un permis d'armes à feu ou une autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) pour le type d'armes à feu cédées. Si le nouveau propriétaire est une entreprise, celle-ci doit détenir un permis d'armes à feu pour le type d'armes à feu cédées. Le nouveau propriétaire doit détenir le bon type de permis d'armes à feu pour acquérir les armes à feu cédées; sinon, il doit en faire la demande. Par exemple, si le particulier est titulaire d'un permis d'armes à feu sans restrictions et qu'il prend possession d'armes à feu à autorisation restreinte, il doit demander un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu à autorisation restreinte en présentant la *demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la Loi sur les armes à feu*. Si le propriétaire actuel et le nouveau propriétaire sont tous deux des particuliers, le dernier doit demander au premier de détruire l'ancien certificat d'enregistrement au terme de la cession.

Le formulaire est conçu pour y inscrire jusqu'à deux armes à feu à autorisation restreinte ou armes de poing prohibées, et deux armes à feu prohibées. Si vous en cédez davantage, faites autant de photocopies que vous en avez besoin pour toutes les armes à feu que vous cédez, ou remplissez des formulaires distincts.

Cession par voie téléphonique : Vous pouvez également céder des armes à feu par voie téléphonique, en composant le 1-800-731-4000. Le cas échéant, ayez à portée de la main les renseignements suivants :

- votre numéro de permis d'armes à feu ou d'autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF), le cas échéant;
- la description des armes à feu, c'est-à-dire s'il s'agit d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées (voir les définitions à la fin des instructions) et leur numéro de certificat d'enregistrement;
- les nom et adresse du nouveau propriétaire;
- le numéro du permis d'armes à feu ou de l'AAAF du nouveau propriétaire;
- le numéro et la date d'expiration de la carte de crédit sur laquelle seront facturés les droits de cession.

Instructions pour remplir le formulaire

La plupart des instructions nécessaires se trouvent sur le formulaire. Les renseignements qui suivent visent à donner des détails sur certaines parties du formulaire et à vous aider à répondre à certaines questions qui nécessitent des explications. Reportez-vous à celles-ci lorsque vous remplissez le formulaire. **Pour obtenir plus d'information, composez le 1-800-731-4000.**

A - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE ACTUEL

Le propriétaire actuel doit remplir la partie A. Si l'arme à feu est actuellement enregistrée au nom de plus d'un propriétaire, inscrivez le nom du propriétaire principal sur le formulaire et dressez sur une feuille distincte la liste des autres propriétaires en y incluant les mêmes renseignements que ceux demandés sur le formulaire. Tous les propriétaires sont tenus de signer la liste pour indiquer qu'ils consentent à la cession.

Case 1 - Si le propriétaire actuel est une entreprise, inscrivez en la dénomination sociale à la case 1. Si le propriétaire actuel est un particulier, n'inscrivez rien à la case 1.

Case 2 - Si vous faites la présente demande à titre de particulier, inscrivez votre numéro de permis d'armes à feu ou d'autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) à la case 2. Si vous ne détenez pas de permis d'armes à feu ni d'AAAF, inscrivez votre date de naissance.

Box 4 - If you are applying as an individual, print your name in Box 4. If you are applying on behalf of a business, print the name of the person who is authorized to act on behalf of the business.

B - NEW OWNER INFORMATION

Part B applies to the individual or business acquiring the firearm(s).

Box 7 - If the new owner is a business, print the legal name of the business in Box 7. If the new owner is an individual, leave Box 7 blank.

Box 8 - If the new owner is an individual, he or she must have a valid Firearms Licence or a Firearms Acquisition Certificate (FAC) for the type of firearms being transferred. If the new owner is a business, it must have a Business Firearms Licence for the type of firearms being transferred. Print the number in Box 8.

Box 9 - If the new owner is an individual, print the individual's name in Box 9. If the new owner is a business, print the name of the person who is authorized to act on behalf of the business.

C - FIREARM INFORMATION

Box 13 - If the firearm is already registered but has been changed since it was registered in a way that affects its classification (for example, if the change made it a prohibited firearm instead of a restricted firearm), put a "✓" in the "yes" box, and fill in and attach the form *Application to Re-register Previously Registered Firearms (Restricted and Prohibited)*.

Box 14 asks about restricted firearms and prohibited handguns only; it does not ask about prohibited firearms. If you are applying to transfer prohibited firearms other than prohibited handguns, leave Box 14 blank and go to Box 15. (See definitions at the end of the instructions.)

Restricted and prohibited firearms must be registered to the current owner before they can be transferred to a new owner. If the firearm is registered but you do not know the Registration Certificate number, call 1-800-731-4000.

If you or the business have owned the item for only a short time and have not yet received the Registration Certificate, you may use the Transfer Authorization Number (TAN) given to you when the original transfer was done. The TAN is a temporary number and may be used until the Registration Certificate arrives in the mail.

If you are transferring restricted firearms (see definitions at end of instructions), print the Registration Certificate number of each firearm in the appropriate box and the date the transfer will take place. If you are applying as an individual to transfer restricted firearms, the new owner is required to indicate how (the purpose for which) the firearm(s) will be used. Put a "✓" in the appropriate box for each firearm. This form has room for two firearms or handguns. If you are transferring more than two, you may either photocopy the form or attach a separate page providing the same information.

Box 14a) for the firearm to qualify as a gun collection, the new owner must already be approved as a gun collector and the firearm must form part of a genuine authorized collection. The new owner is required to know about the historical, technological or scientific characteristics that distinguish the firearms in the collection. If this is your first gun in a collection, call 1-800-731-4000 for information on how to get approval as a gun collector.

Box 14b) refers to target practice or target shooting at an approved club or range. A shooting club is a non-profit organization whose activities include target practice or target-shooting competitions using restricted firearms or prohibited handguns at an approved shooting range. A shooting range is a place designed or intended for the safe discharge, on a regular or structured basis, of firearms for target practice or target-shooting competitions.

Case 4 - Si vous faites la présente demande à titre de particulier, inscrivez votre nom à la case 4. Si vous faites la présente demande pour le compte d'une entreprise, inscrivez le nom de la personne autorisée à agir au nom de cette entreprise.

B - RENSEIGNEMENTS SUR LE NOUVEAU PROPRIÉTAIRE

La partie B s'applique aux particuliers et aux entreprises qui acquièrent les armes à feu.

Case 7 - Si le nouveau propriétaire est une entreprise, inscrivez-en la dénomination sociale à la case 7. Si le nouveau propriétaire est un particulier, n'inscrivez rien à la case 7.

Case 8 - Si le nouveau propriétaire est un particulier, ce dernier doit détenir un permis d'armes à feu ou une autorisation d'acquisition d'armes à feu (AAAF) valide pour le type d'armes à feu cédées. Si le nouveau propriétaire est une entreprise, elle doit détenir un permis d'armes à feu pour le type d'armes à feu cédées. Inscrivez-en le numéro à la case 8.

Case 9 - Si le nouveau propriétaire est un particulier, inscrivez son nom à la case 9. Si le nouveau propriétaire est une entreprise, inscrivez les nom et numéro de téléphone de la personne autorisée à agir au nom de cette entreprise.

C - INFORMATION RELATIVE AUX ARMES À FEU

Case 13 - Si l'arme à feu est déjà enregistrée et qu'elle a été modifiée de façon à en changer la classe (par exemple, d'arme à feu à autorisation restreinte elle est devenue arme à feu prohibée), cochez la case « oui » et remplissez la *demande de ré-enregistrement d'armes à feu déjà enregistrées (armes à feu à autorisation restreinte et prohibées)* et joignez-la.

La **case 14** ne s'applique qu'aux armes à feu à autorisation restreinte et aux armes de poing prohibées, et non aux armes à feu prohibées. Si vous demandez à céder des armes à feu prohibées autres que des armes de poing prohibées, n'inscrivez rien à la case 14 et passez à la case 15. (Voir les définitions à la fin des instructions.)

Les armes à feu à autorisation restreinte et les armes à feu prohibées doivent être enregistrées au nom du propriétaire actuel avant d'être cédées à un nouveau propriétaire. Si l'arme à feu est enregistrée, mais que vous n'en connaissez pas le numéro du certificat d'enregistrement, composez le 1-800-731-4000 pour l'obtenir.

Si vous ou l'entreprise possédez les armes à feu depuis peu de temps et n'avez pas encore reçu de certificat d'enregistrement, vous pouvez utiliser le numéro d'autorisation de cession (NAC) qui vous a été donné au moment de la cession initiale. Le NAC est temporaire et peut-être utilisé jusqu'à ce vous receviez votre certificat d'enregistrement par la poste.

Si vous cédez des armes à feu à autorisation restreinte (voir les définitions à la fin des instructions), inscrivez le numéro du certificat d'enregistrement de chacune d'elles dans la case pertinente ainsi que la date prévue de la cession. Si vous demandez à céder des armes à feu à autorisation restreinte à titre de particulier, le nouveau propriétaire doit indiquer à quelles fins serviront les armes à feu. Cochez la case pertinente pour chaque arme à feu. Le présent formulaire est conçu pour y inscrire jusqu'à deux armes à feu ou armes de poing. Si vous en cédez davantage, faites autant de photocopies que vous en avez besoin ou joignez une feuille distincte incluant les mêmes renseignements.

Case 14a) - Pour qu'une arme à feu puisse être une pièce de collection, le nouveau propriétaire doit déjà être reconnu collectionneur d'armes à feu et l'arme à feu doit faire partie d'une collection véritable et autorisée. Le nouveau propriétaire est tenu de connaître les caractéristiques historiques, techniques ou scientifiques qui distinguent les armes à feu de sa collection. S'il s'agit de votre première pièce de collection, composez le 1-800-731-4000 pour connaître la marche à suivre pour être reconnu véritable collectionneur d'armes à feu.

Case 14b) - Cette case vise le tir à la cible ou les compétitions de tir dans un club ou un champ de tir agréé. Un club de tir est un organisme sans but lucratif dont les activités comprennent le tir à la cible ou les compétitions de tir à l'aide d'armes à feu à autorisation restreinte ou d'armes de poing prohibées à un champ de tir agréé. Un champ de tir est un lieu conçu ou aménagé pour le tir sécuritaire, sur une base régulière et structurée, d'armes à feu pour le tir à la cible ou les compétitions de tir.

Box 14c) and d) refer to very specific circumstances and, if the new owner is stating one of these reasons as the purpose, he or she should call 1-800-731-4000 for more information.

Box 15 - If you are transferring prohibited firearms (see definitions at end of instructions), print the Registration Certificate number of each firearm in the appropriate box and the date that the transfer will take place. Prohibited firearms must be registered to the current owner before they can be transferred. This form has room for two prohibited firearms. If you are transferring more than two, you may either photocopy the form or attach a separate page listing the Registration Certificate number and date of transfer of each prohibited firearm.

Box 16 - If you are applying as an individual to transfer a restricted or prohibited firearm that will not be kept at the new owner's home – that is, if the firearm will be kept at another person's home or at a business – print the name and Firearms Licence number of the business or individual who will be storing it and the exact street address (do not use post office box or rural route numbers) at which each firearm will be kept. The person must have a Firearms Licence or valid FAC for this type of firearm. The business must have a Business Firearms Licence. The Chief Firearms Officer must approve the place where the firearm will be kept if it is somewhere other than the new owner's home. The Registrar will seek this approval and you will be advised if the approval is not given. If you are applying to transfer firearms on behalf of a business, leave Box 16 blank.

D - FEES (for individuals only)

Boxes 17-21 - If you are applying to acquire a firearm as an individual, the fee is \$25 for each firearm. The new owner is responsible for the transfer fee payment. Businesses are not required to pay a fee.

Definitions

Non-restricted firearm: an ordinary rifle, shotgun or combination gun that is not described below as being restricted or prohibited.

Restricted firearm:

- a handgun that is not a prohibited firearm.
- a semi-automatic, centre-fire rifle or shotgun with a barrel length less than 470 mm that is not prohibited.
- a rifle or shotgun that can fire after being reduced by any temporary means (folding, telescoping) to an overall length of less than 660 mm.
- any firearm classified by the Governor in Council and prescribed under the *Criminal Code* as being restricted (including some long guns).

Prohibited firearm:

- a prohibited handgun, that is, with a barrel of 105 mm or less, or designed or adapted to discharge a 25 or 32 calibre cartridge.
- a rifle or shotgun that has been changed to make it less than 660 mm in overall length.
- a rifle or shotgun that has been changed to make it 660 mm or more in overall length, with a barrel less than 457 mm.
- automatic firearms or converted automatic firearms.
- any firearm classified by the Governor in Council and prescribed under the *Criminal Code* as being prohibited.

Cases 14c) et d) - Ces cases visent des cas très précis. Si le nouveau propriétaire entend utiliser l'arme à l'une de ces fins, il doit composer le 1-800-731-4000 pour obtenir des renseignements additionnels.

Case 15 - Si vous cédez des armes à feu prohibées (voir les définitions à la fin des instructions), inscrivez le numéro du certificat d'enregistrement de chaque arme à feu dans la case pertinente ainsi que la date prévue de la cession. Les armes à feu prohibées doivent être enregistrées au nom du propriétaire actuel d'avant d'être cédées. Le présent formulaire est conçu pour y inscrire jusqu'à deux armes à feu prohibées. Si vous en cédez davantage, faites autant de photocopies qu'il vous en faut ou joignez une feuille distincte énumérant le numéro du certificat d'enregistrement et la date prévue de la cession de chaque arme à feu prohibée.

Case 16 - Si vous demandez, à titre de particulier, à acquérir des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées qui ne seront pas gardées au domicile du nouveau propriétaire - c'est-à-dire qu'elles seront gardées au domicile d'une autre personne ou à un établissement commercial - inscrivez les nom et numéro du permis d'armes à feu du particulier ou de l'entreprise qui les entreposera ainsi que l'adresse exacte (n'utilisez pas de casier postal ni de numéro de route rurale) où elles seront entreposées. Le particulier ou l'entreprise doit détenir un permis d'armes à feu ou une AAAF valide pour ce type d'armes à feu. Le contrôleur des armes à feu doit approuver, à la demande du directeur de l'enregistrement, le lieu où sera gardée l'arme à feu s'il est différent de votre résidence. Vous serez informé si le lieu en question n'est pas approuvé.

D - DROITS (pour particuliers seulement)

Cases 17 à 21 - Si vous demandez, à titre de particulier, à acquérir des armes à feu, les droits à payer pour chaque arme à feu sont de 25 \$. Le nouveau propriétaire est responsable d'acquité les droits. Les entreprises n'ont aucun droit à payer.

Définitions

Armes à feu sans restrictions : carabine, fusil de chasse ou fusil mixte ordinaire non décrit dans les définitions ci-dessous d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées.

Armes à feu à autorisation restreinte :

- Arme de poing qui n'est pas une arme à feu prohibée.
- Carabine ou fusil de chasse semi-automatique à percussion centrale dont la longueur du canon est inférieure à 470 mm et qui n'est pas une arme prohibée.
- Carabine ou fusil de chasse capable de faire feu après avoir été raccourci par des moyens temporaires (repliement ou télescopage) à une longueur totale de moins de 660 mm.
- Toute arme à feu (y compris certaines armes d'épaule) classée comme telle par le gouverneur en conseil et déclarée à autorisation restreinte en vertu du *Code criminel*.

Armes à feu prohibées :

- Arme de poing prohibée, c'est-à-dire dont le canon mesure au plus 105 mm ou conçue ou adaptée pour tirer des cartouches de calibre 25 ou 32.
- Carabine ou fusil de chasse qui a été modifié de façon à mesurer au total moins de 660 mm.
- Carabine ou fusil de chasse qui a été modifié de façon à mesurer au total 660 mm ou plus, mais dont le canon mesure moins de 457 mm.
- Arme à feu entièrement automatique et arme à feu entièrement automatique modifiée.
- Toute arme à feu classée comme telle par le gouverneur en conseil et déclarée prohibée en vertu du *Code criminel*.